



**Appel à projet**

**Fresque artistique  
rue François Mitterrand**



### Cadre général :

La Ville de Nevers poursuit un ambitieux programme de rénovation de son patrimoine architectural et historique. De nombreux monuments et sites (Promenade des bords de Loire, Hôtel de Ville, Théâtre municipal, Porte de Paris, Place Mossé...) ont été rénovés et permettent aux habitants et aux visiteurs de (ré)découvrir la ville et son patrimoine.

Dans le cadre de ce programme de rénovation, la municipalité réhabilite la rue François Mitterrand, rue commerçante principale du centre-ville. A ce titre, l'équipe municipale envisage d'associer une démarche artistique à la rénovation du site par le biais d'un appel à projets.

L'appel à projet consiste à la réalisation d'un geste artistique sur le mur de la rue des Boucheries, côté magasin « Optimum », et d'une dimension d'environ 5m x 5m.



### Article 1 - Objectif de l'appel à projets

La Ville de Nevers attend une proposition artistique de mise en valeur et d'attractivité de la rue. L'objectif étant d'inclure une dimension artistique à la réalisation du projet de réhabilitation. Ce projet s'inclut dans une volonté plus large de créer un cheminement d'œuvres dans le centre-ville de Nevers. Le calendrier prévisionnel de la réalisation du projet fixe un retour des candidatures avant le 10 décembre 2024 et une réalisation entre mars et avril 2025.

### Article 2 - Modalités du projet et livrables attendus

Les modalités d'exécution sont volontairement peu contraignantes pour laisser aux artistes la plus grande liberté de création possible. La proposition sera nécessairement une surface peinte pour couvrir le mur (photo du mur ci-jointe).

L'œuvre aura une durée de vie minimum de deux ans et ne nécessitera pas d'entretien particulier. Une fois cette période de deux ans écoulées, une réflexion sera menée par la municipalité pour définir l'avenir de l'œuvre ou des œuvres.

Une visite en amont du comité de sélection sera organisée sur site en présence des services municipaux afin que les candidats puissent visiter le site et poser des questions. La date de visite sur site est fixée au vendredi 15 novembre 2024 à 10h.

### Article 3 - Projet artistique

Thématique du projet : Art / Culture / Artisanat.

L'artiste ou le groupement d'artiste proposera un projet mettant en valeur le lieu. Une proposition graphique abstraite, tout comme un trompe -l'œil ou tout autre motif pourront être acceptés.

L'artiste ou le groupement d'artiste sélectionné(e) assurera la coordination et la réalisation de l'ensemble du projet.

### Article 4 - Eligibilité des projets

Les artistes pourront répondre seuls à cet appel à projet ou en groupement d'artiste s'ils le souhaitent. Dans ce dernier cas, un des artistes du groupement sera désigné « mandataire ». Sont éligibles à cet appel à projet les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N°SIRET, Maison des Artistes...).

### Article 5 - Dossier de candidature

Les dossiers de candidature, pour être recevables, devront comporter :

#### 1. Un dossier artistique comprenant :

1. une présentation du porteur de projet,
2. des références dans le domaine de la création d'œuvres implantées dans le domaine public,
3. une notice d'intention artistique illustrée par une simulation (maquette, photomontage) avec un minimum de deux visuels (format A3 couleurs et/ou format numérique pdf.),
4. une notice technique énumérant les matériaux employés et leur condition d'utilisation, en conformité avec la réglementation de sécurité de la voie publique,
5. une estimation de la durée totale d'intervention sur le terrain pour la réalisation du projet,
6. un budget détaillé du projet proposé

#### 2. Un dossier administratif comprenant :

- Fiche de renseignement dûment remplie,
- un justificatif d'affiliation au Registre du commerce, des métiers ou de la Maison des Artistes,
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public,
- un RIB.

### Article 6 - Procédure de sélection

Les dossiers recevables seront examinés par un comité de sélection composé d'élus de la Ville de Nevers et de représentants des services municipaux. Un jury se réunira pour sélectionner un projet selon les critères suivants :

- conformité du dossier de candidature au regard de l'article 5,
- prise en compte de la thématique indiquée dans l'article 3,
- références dans le domaine de la création d'œuvres implantées dans l'espace public,
- qualité de la proposition artistique,
- réponses aux normes de sécurité environnementales en vigueur pour une intervention artistique ne réclamant aucun entretien particulier.

Ce comité pourra, éventuellement, auditionner les candidats.

### Article 7 - Modalités de paiement :

L'appel à projets pour la réalisation artistique est doté d'une enveloppe financière globale fixée à 8 000 € T.T.C (huit milles euros T.T.C), incluant tous les frais afférents et les éléments nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement du projet : conception, réalisation, fourniture du matériel, etc.

En application d'un contrat qui sera signé entre la Ville et le porteur de projet, le paiement de cette prestation fera l'objet de deux versements :

- 30 % à la signature du contrat,
- 70 % après « service fait ».

### Article 8 - Modalités de dépôt des dossiers et calendrier :

Date limite de dépôt des dossiers : 10 décembre 2024

Adresses de dépôt ou d'envoi des dossiers :

- Par voie postale : Direction du développement culturel - Mairie de Nevers  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 9706 - 58000 Nevers
- Par voie électronique : [estelle.cleme@ville-nevers.fr](mailto:estelle.cleme@ville-nevers.fr)

Pour toute question relative à cet appel à projet, veuillez contacter Estelle Clème au 03 86 68 46 31 ou par mail à l'adresse : [estelle.cleme@ville-nevers.fr](mailto:estelle.cleme@ville-nevers.fr)

# ANNEXE

1. Éléments de contexte :

- Projet de réhabilitation de la rue François Mitterrand : <https://www.nevers.fr/vivre-a-nevers/les-grands-projets/la-redynamisation-du-coeur-de-ville/presentation-generale-projet>

